

# Gérer vos médicaments

Il est **TRÈS** important d'être au courant des médicaments que vous prenez et de savoir quand il ne vous en reste presque plus. Choisissez une journée pour vérifier vos médicaments et vous assurer d'en avoir assez pour la semaine. Intégrez cette démarche à votre routine en essayant de la faire le même jour chaque semaine. Profitez-en pour enlever tous les médicaments que vous ne prenez plus et rangez-les ailleurs ou apportez-les à la pharmacie afin qu'ils soient éliminés.

À leur départ de l'hôpital, les patients reçoivent parfois une quantité de médicaments pour une courte période. Veuillez voir votre médecin de famille le plus rapidement possible pour le renouvellement de vos ordonnances, au besoin.

C'est votre médecin de famille qui doit renouveler vos médicaments actuels. Si vous ne pouvez pas vous rendre à son cabinet, vous pouvez appeler ou demander à un membre de votre famille d'appeler pour savoir comment obtenir vos ordonnances.

**Prévoyez trois à quatre jours avant que votre médecin ne procède au renouvellement de vos ordonnances.** Pour certaines ordonnances, il est possible d'appeler la pharmacie, alors que d'autres doivent être rédigées par le médecin. Vous devrez peut-être aller chercher l'ordonnance écrite et l'apporter à la pharmacie ou demander à un membre de votre famille de le faire. Les médecins ne sont pas payés pour rédiger les renouvellements d'ordonnance quand le patient n'est pas dans leur bureau. Des frais pourraient donc être exigés.

Les ordonnances de médicaments contrôlés doivent être rédigées à la main sur un formulaire particulier et vous devez aller chercher ce formulaire ou demander à un membre de votre famille de le faire. Si un médecin des soins palliatifs vous a prescrit un nouveau médicament, votre médecin de famille en sera informé et devrait pouvoir faire le renouvellement pour vous.

Les pharmaciens peuvent renouveler à court terme et sans ordonnance certains médicaments. Vous pouvez appeler votre pharmacien pour savoir s'il peut le faire. Si vous êtes sur le point de manquer d'un médicament dont vous avez besoin, vous pouvez appeler votre infirmière de soins palliatifs qui pourra vous aider à l'obtenir. **Il est important de ne pas attendre d'appeler à la fin de la journée ou à la fin de la semaine, puisqu'aucun médecin ne pourrait être disponible.** Il est possible que quelqu'un doive se rendre à l'hôpital pour aller chercher votre ordonnance et l'apporter à la pharmacie.

**La meilleure façon de vous assurer de toujours avoir suffisamment de médicaments et de vérifier régulièrement combien il vous en reste.**

**Vous avez des questions? N'hésitez pas à les poser. Nous sommes là pour vous aider.**

**Vous avez besoin d'autre information?**

Trouvez cette brochure et toutes nos autres ressources à l'intention des patients ici :

<http://library.nshealth.ca/PatientGuides>

Communiquez avec la bibliothèque publique de votre région pour obtenir des livres, des vidéos, des magazines et autres ressources. Pour plus d'informations, consultez le <http://library.novascotia.ca/fr>.

*La Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse fait la promotion d'un environnement sans fumée, sans vapeur et sans parfum. Prière de ne pas utiliser de produits parfumés. Merci.*

**Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse**  
*www.nshealth.ca (en anglais seulement)*

*Préparation : Soins palliatifs ©*

*Conception : Services de bibliothèque de la Régie*

Les renseignements contenus dans la présente publication sont fournis à titre d'information et d'éducation seulement. L'information ne remplace pas les conseils médicaux ou les soins de santé offerts par un fournisseur de soins de santé. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.